



Procédure pour escroquerie kilométrage voiture occasion

Par **ricou831**, le **14/02/2014** à **21:03**

Bonjour.

Je suis victime d'une escroquerie sur un véhicule acheté en novembre 2012.

Après avoir monté un dossier avec toutes les pièces justificatives, j'ai essayé de contacter le vendeur par accusé de réception pour annuler la vente.

N'ayant aucun retour j'ai donc porté plainte en juin 2013 pour escroquerie.

La partie adverse vient tout juste d'être auditionnée (bravo la gendarmerie !!!!).

Visiblement la vendeuse a déclaré qu'elle avait servi d'intermédiaire pour un amis qui désirait échapper au fisc.

J'aimerais savoir si j'ai une chance d'avoir gain de cause si l'affaire passe au tribunal.

Merci de m'éclairer.

Par **AlexAm**, le **19/03/2014** à **13:19**

Bonjour,

je suis dans le même cas, après enquête du procureur il a statué un non lieu. 'ai donc eu rdv avec mon avocat qui a pris connaissance du dossier.

Ou en est votre dossier ?

merci cordialement